

3S LOCATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000.00 euros
Siège social : 383, avenue de Bourbon
97440 Saint-André
490 331 808 RCS Saint-Denis

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15/10/2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Egil Giovanni SIOU demeurant 9 bis rue des jades 97434 Saint-Gilles-Les-Bains,

Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société 3S LOCATION,

Associé unique de ladite société,

Le dernier exercice s'est soldé par une perte de -334 240,68 euros qui a eu pour effet de ramener le montant des capitaux propres à moins de la moitié du capital social.

Il appartient donc à l'associé unique, en application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de décider, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'associé unique statuant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuvés le 21/06/2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société.

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. ou D.' or similar, written in a cursive style.

certifié conforme par le gérant